

Délais de prévenance reprise d'activité

Par Katiaouette

Bonjour,

Je suis en CDI et en chômage partiel dans le domaine de l'optique.

Mon n+1 veut me prévenir / changer mon planning du jour au lendemain (du lundi pour le mardi) pour que je reprenne une activité normale.

A-t-il le droit ? Quel est le délais de prevenance pour changer un planning en cas de chômage partiel ?

Je voudrais dans l'idéal un conseil professionnel et non un avis personnel.

Merci veaucoup,

Bonne soirée,